

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1705/SG/CG habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à acquérir, au nom et pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, les surfaces réservées pour les routes et voies ferrées du lotissement dit « Zone industrielle Sud »

n° 71-1705/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
15 décembre 1971

Numéro JO  
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro  
27 décembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Le Président du Conseil de (Gouvernement est habilité à passer, au nom et pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, avec la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, un acte pour l'acquisition amiable des surfaces réservées pour les routes et voies ferrées résultant de la mise en lotissement de la partie du titre foncier n° 172 connue sous la dénomination de « Zone industrielle Sud ». L'ensemble de ces surfaces représente une superficie totale de 5 ha 42 a 80 en environ. Les crédits nécessaires à cette acquisition seront imputés au budget d'équipement et d'investissement.